

académie
Rennes

direction des services
départementaux
Côtes d'Armor
Éducation
nationale

DIV1D

Division du personnel

Le recteur

A

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
Monsieur le responsable ESPE site de SAINT BRIEUC
Mesdames et Messieurs les principaux de collège
Madame la directrice de l'EREA de TADEN
Mesdames et Messieurs les directeurs, instituteurs et professeurs
des écoles des écoles maternelles, élémentaires et primaires

Saint Brieuc, le 7 novembre 2018

Objet : Demandes de Postes adaptés – Année scolaire 2019/2020

Référence : - Décret n°2007-632 du 27 avril 2007
- Circulaire n°2007-106 du 9 mai 2007

Dossier suivi par
Maryvonne ROBIN

T 02 96 75 90 30

Ce.div1d22
@ac-rennes.fr

Centre Héméra
Direction académique
8 bis. rue des
Champs de Pies
CS 22369
22023 Saint-Brieuc
Cedex 1

www.ac-rennes.fr

La présente circulaire a pour objet de vous communiquer les informations relatives aux modalités d'accompagnement des personnels enseignants du 1er degré.

Le décret n°2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail prévoit un ensemble de mesures graduées qui doit apporter aux personnels dont l'état de santé est temporairement altéré, soit une aide au maintien de leur activité, soit un accompagnement dans une démarche progressive de retour à l'emploi selon chaque situation particulière.

Présentation de votre candidature :

Demande d'entrée dans le dispositif	Renseigner l'annexe 2 recto-verso Joindre CV pour projet de reconversion professionnelle
Maintien dans le dispositif	Renseigner l'annexe 3 recto-verso

Calendrier :

- Vendredi 7 décembre 2018 : envoi des dossiers en 4 exemplaires à la DIV1D – Direction académique des Côtes d'Armor, pour étude par les experts (assistantes sociales, médecins des personnels, conseiller mobilité carrière et inspecteur adjoint de l'Education nationale)
- Du 7 janvier au 1^{er} février 2019 : entretiens avec les experts
- Début avril 2019* : groupe de travail paritaire académique avec les représentants des personnels
- Le 28 mai 2019* : CAPD de validation des propositions du groupe de travail. Les décisions vous seront communiquées à l'issue de cette séance.

Pour le recteur et par délégation,
La directrice académique des services
départementaux de l'Education nationale
des Côtes d'Armor

Brigitte KEFFER



- Ces dates sont provisoires et susceptibles d'être modifiées.